

CONDITIONS D'ACCEPTATION DES ECHANTILLONS

Analyse amiante dans les matériaux (analyse en META ou MOLP selon parties pertinentes de la norme NF X 43-050 et/ou NF ISO 22262-1) :

- chaque matériau individuel doit être conditionné sous double ensachage étanche
- dans le cas de matériaux associés ou adjacents, chaque matériau est, dans la mesure du possible, conditionné séparément
- l'identification de chaque échantillon doit être portée de façon indélébile sur son conditionnement
- pour chaque échantillon, chaque colonne du présent document doit être complètement renseignée
- pour chaque échantillon, la ou les couches à analyser doivent être précisées ; en l'absence de précision, chaque couche individuelle fera l'objet d'une analyse et d'une facturation
- le conditionnement des échantillons ne doit comporter aucune agrafe ni ruban adhésif
- la masse minimale à fournir pour garantir la détection de l'amiante en limite de détection (0,1% en masse) et permettre un archivage est de 1 g

Exemples de conditionnements :



Analyse HAP dans les enrobés bitumineux (méthode d'analyse par GC/MS adaptée de la norme NF EN 15527 ; détermination matière sèche selon la norme NF EN 15934) :

- la masse minimale à fournir est de 200 g
- il appartient au client de séparer et de concasser les couches à analyser

Exemples :

